



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la MRC de La Haute-Yamaska que le Règlement numéro 2020-333 modifiant le règlement numéro 2011-248 constituant un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, tel que modifié, et visant à mettre à jour la liste des fonctionnaires habilités pour l'application du règlement a été adopté par le conseil de la MRC ce 14 octobre 2020. Ce règlement a pour objet d'ajouter le directeur du Service de planification et de gestion du territoire à titre de fonctionnaire désigné pour l'application du règlement.

En raison des mesures exceptionnelles en vigueur durant cette période de pandémie de la COVID-19, toute personne intéressée pourra prendre connaissance de ce règlement en adressant une demande écrite à la MRC par la poste au 142, rue Dufferin, Granby (Québec), J2G 4X1 ou par courriel au greffe@haute-yamaska.ca. D'ici son entrée en vigueur, le projet de règlement peut être consulté en ligne sur le site Web de la MRC, dans la section Documentation/Projets de règlements présentés au <http://www.haute-yamaska.ca/projets-de-reglements-presentes/>. Une version administrative de ce règlement, une fois en vigueur, se trouvera également en tout temps sur le site Web de la MRC, dans la section Secteurs d'activités/Carrières et sablières.

Fait à Granby (Québec), ce 21 octobre 2020.

La directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe,

(signé)
Judith Desmeules